

RAPPORT N° 284 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 22 MAI 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 15 au 22 mai 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins six (6) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le présent rapport déplore également deux (2) cas de personnes grièvement blessées, deux (2) cas d'arrestation et détention arbitraires et un (1) cas d'enlèvement d'un militaire à la retraite.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans la nuit de samedi 15 mai 2021 vers 20 h 30 min, sur la colline et zone de Ndava, commune de Buganda, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), un policier du nom de Gérard Ndacayisaba a assassiné par balles tirées à bout portant Festus Hakizimana, chauffeur dans une entreprise de construction appelée Angélique au projet « Kab-16 » du barrage électrique de Kaburantwa, dans la même commune.

Selon des témoins sur place, trois policiers, Gérard Ndacayisaba, Edouard Ndayikengurukiye et Félix Ngendabanka, accompagnés de trois Imbonerakure dont les noms ne sont pas encore connus, se sont introduits dans les ménages de la population de la localité et ont battu sans distinction toute personne qu'ils ont trouvée dans la route.

D'après la même source, Festus Hakizimana, marié et père de trois enfants en bas âge, rentrait de son travail lorsqu'il a trouvé ces policiers et jeunes Imbonerakure en train de malmener ses voisins à quelques mètres de son domicile et quand il a demandé pourquoi cette population était brutalisée, le policier a armé son fusil et lui a tiré à bout portant deux balles dans les hanches. La victime a été évacuée d'urgence vers une structure sanitaire proche, mais a succombé à ses blessures, juste après son arrivée aux services d'urgence. La famille de la victime affirme que la victime a été tuée à cause des conflits fonciers qui l'opposaient à la CNTB (Commission nationale des terres et autres biens).

SOS-Torture/Burundi a appris que les trois policiers ont été arrêtés la même nuit et jugés dans un procès de flagrance par le tribunal de grande instance de Cibitoke, le lundi 16 mai 2021. Le tribunal a condamné l'auteur principal, Gérard Ndacayisaba, à une peine de servitude pénale à perpétuité et ses deux coaccusés, Edouard Ndayikengurukiye et Félix Ngendabanka, à une peine de servitude pénale d'une année de prison ferme avec deux ans de sursis. Le même tribunal a condamné collectivement tous les accusés à payer à la famille de la victime une somme de vingt-et-un millions cinq cent mille francs burundais (21,500,000 Fbu) à titre de dommages-intérêts et une amende de 200,000 Fbu chacun au trésor public.

- Dans la nuit de samedi 15 mai 2021, un certain Congera surnommé Rasta, un jeune homme originaire de la colline de Murengeza de la commune de Mpanda, dans la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), a succombé des suites des coups et blessures qui lui avaient été infligés par un groupe de jeunes Imbonerakure.

Selon des sources en provenance de cette localité, la victime avait été surprise dans un champ de maïs par des membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD qui l'ont gravement roué de coups, après l'avoir accusé d'avoir voulu voler du maïs et l'ont laissé pour mort devant un poste de police de Musenyi où ils l'avaient conduit dans un état très critique.

Les mêmes sources révèlent que la police aurait refusé de garder à vue le jeune homme qui était entre la vie et la mort et qu'il a rendu son âme dans la nuit de samedi et enterré la même nuit.

SOS-Torture/Burundi a appris que la police a interpellé le chef de colline de Murengeza, Emmanuel Ndayiragije, qu'elle a accusé de complicité dans la fuite des Imbonerakure, auteurs du crime. Elle regrette que des membres de la ligue des jeunes affiliée au parti CNDD-FDD commettent régulièrement des crimes en toute impunité, sous l'œil complice et encourageant des autorités judiciaires, policières et administratives.

- Dans la nuit de mardi 18 mai 2021 vers 22 h et demie, un groupe d'hommes non identifiés, armés de fusils, a attaqué une position policière à Fota, au chef-lieu de commune de Ndava, en province de Mwaro (centre du Burundi) où les échanges de tirs avec des éléments de la police ont occasionné quelques dégâts matériels au bureau de l'officier de police judiciaire, mais sans faire de dégâts humains sur place.

Toutefois, selon des sources sur place, ces hommes armés ont tué par balles un planton à la COOPEC (Coopérative d'épargne et de crédit) de Fota connu sous le nom de Dismas Ngendakuriyo alias Rutozi qu'ils avaient croisé sur la colline de Gatsinga dans la même commune. La même source précise qu'aucun suspect n'a été arrêté pour le moment.

SOS-Torture/Burundi déplore qu'en moins de deux mois, au moins 23 personnes ont été assassinées dans les provinces de Mwaro et Muramvya dans des attaques armées au moment où les autorités du pays n'ont donné jusqu'ici aucune lumière sur l'identité et la provenance des bandes armées qui en sont responsables.

- Dans l'après-midi de mardi 18 mai 2021 vers 16 h, un corps sans vie d'un jeune homme appelé Aulory Igiraneza (17 ans), originaire de la colline de Gisanze dans la commune et province de Bururi (sud du Burundi), a été découvert sur la sous-colline Karimbi de la même commune.

Des sources sur place révèlent que ce jeune homme motard aurait été tué par des personnes qu'il avait transportées vers la commune de Songa et que sa moto avait été retrouvée dans la nuit de lundi à mardi 18 mai dans la vallée de la rivière Siguvyaye sur la route Rumonge-Bururi.

Les mêmes sources précisent qu'après des fouilles de la police dans la localité, quatre suspects ont été appréhendés et qu'ils sont sous interrogatoire au cachot de la police judiciaire de Bururi. Il s'agit d'Éric Mugisha âgé de 23 ans et originaire de la colline de Nkizi de la commune de Buyengero dans la province de Rumonge, Phalès Irangabiye âgé de 21 ans et originaire de la colline de Rabiro en commune et province de Makamba, Oraph Nambazimana âgé de 22 ans et originaire de la colline de Murambi dans la commune et province de Makamba et Etienne Nshimirimana, originaire de la colline de Kigufi de la commune de Bugenyuzi en province de Karusi.

- Sur la colline et zone de Muzye, commune de Giharo, dans la province de Rutana (sud-est du Burundi), un corps sans vie qui a été identifié comme celui d'Ézéchiel Rucumuhimba, résidant sur la colline de Nyembuye de la même zone, a été découvert le mercredi, 19 mai 2021, dans la rivière Muyovozi, au pied de la colline de Muzye.

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime présentait des signes de strangulation et aurait été jeté dans la rivière pour fausser toute enquête subséquente.

- Dans la matinée de mercredi 19 mai 2021, un corps sans vie d'Adelin Mutambuka, originaire de la colline, zone et commune de Giharo, en province de Rutana (sud-est du Burundi), a été découvert sous le pont de la rivière Mukazyé, au pied de la même colline.

Des sources sur place révèlent que la victime avait disparu depuis dimanche le 16 mai 2021 après avoir partagé un verre avec autre un homme dans la localité de Conga, non loin du lieu où il aurait été assassiné.

2. Atteintes du droit à l'intégrité physique

- Au crépuscule de dimanche 16 mai 2021 vers 18 h et demie, sur la colline et zone de Masango, commune de Bukinyana, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi), deux jeunes Imbonerakure dont les noms ne sont pas encore identifiés ont grièvement blessé à coups de poignard un jeune homme connu sous le nom de Léonard Nsengiyumva (27 ans), un motard qui les déplaçait sur sa moto qu'ils lui ont également volée.

Des témoins affirment que la victime a été d'abord évacuée d'urgence à l'hôpital de Bukinyana pour des premiers soins avant d'être transférée pour des soins appropriés à l'un des hôpitaux de Bujumbura et que les deux criminels ont été retrouvés par la police, en collaboration avec la population, dans la forêt où ils s'étaient cachés avec la moto volée.

SOS-Torture/Burundi regrette un regain de criminalité imputable aux jeunes Imbonerakure, plus particulièrement dans la province de Cibitoke, à la suite de l'impunité dont ils jouissent et rappelle aux autorités que la paix et la sécurité ne seront jamais une réalité dans le pays aussi longtemps que tous les citoyens burundais ne sont pas traités, face à la loi, sur un même pied d'égalité.

- Dans la nuit de mardi 18 mai 2021 vers 23 h, un prénommé Luc, habitant de la colline de Bubanza au centre-ville de cette province du nord-ouest du Burundi, a enfoncé un pieu pointu dans la gorge de sa femme.

Selon des sources sur place, la victime a été évacuée à l'hôpital de Bubanza avant d'être transférée à l'un des hôpitaux de Bujumbura pour une prise en charge appropriée.

Les mêmes sources précisent que le criminel, bien connu dans le milieu carcéral de la prison de Bubanza, a aussitôt pris le large après le forfait et que le mobile du crime n'est pas encore connu.

3. Violations du droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Le samedi 18 mai 2021, des agents du Service national de renseignement (SNR) à Muramvya (centre du Burundi) ont arrêté Adonis Butoyi, un jeune de la communauté Tutsi, sur la sous-colline Bwato de la colline et zone de Shombo, en commune et province de Muramvya.

Selon des témoins, la victime a été conduite à bord d'une moto jusqu'au commissariat provincial de police à Muramvya où elle serait détenue sans aucun motif précis de sa privation de liberté.

SOS-torture/Burundi rappelle que, suite à une embuscade qui a coûté la vie à 13 personnes dont un colonel de l'armée burundaise, à quelques kilomètres du chef-lieu de la province de Muramvya, le soir du 9 mai dernier, des arrestations arbitraires en cascade de jeunes Tutsi et d'anciens militaires à la retraite continuent d'être opérées par la police dans différentes localités de cette province. A titre d'illustration, selon le Journal en ligne Iwacu, « 32 personnes ont été interpellées à l'aube du lundi 10 mai sur les collines de Murambi et Murambana, avoisinantes des lieux du forfait. Parmi les personnes arrêtées, la majorité serait des militaires des anciennes forces armées burundaises à la retraite »¹.

L'organisation dénonce les arrestations et détentions arbitraires à caractère ethnique qui sont toujours effectuées par les forces de l'ordre chaque fois que des attaques armées sont menées sur le sol burundais et appelle les autorités burundaises à respecter les règles de la procédure pénale en matière de privation de la liberté à des individus soupçonnés d'avoir enfreint à la loi pénale.

- Selon des sources en provenance de la province Mwaro (centre du Burundi), un ancien militaire des anciennes forces armées burundaises (FAB) est en situation de détention arbitraire depuis plus d'un mois et demi au cachot du commissariat provincial de la police dans cette province. Audace Calixte Karisabiye avait été arrêté le 6 avril 2021 par des agents du SNR (Service national de renseignement) alors qu'il prenait un verre dans un bistro à Gatare au centre urbain de Mwaro.

¹ Iwacu, Les voix du Burundi, « Carnage à Muramvya », 17/05/2021, accessible sur <https://www.iwacu-burundi.org/carnage-a-muramvya-des-questions-toujours-sans-reponses/> [consulté le 20/5/2021].

Audace Calixte Karisabiye, un ancien sous-officier démobilisé de son propre gré, a été interpellé après une attaque à main armée au domicile d'Athanase Mpawenayo, le chef de zone de Makamba et en même temps secrétaire communal du parti CNDD-FDD en commune de Rusaka; une attaque qui a emporté la vie de son fils et de son domestique.

Les mêmes sources révèlent que M. Karisabiye, qui fut tour à tour membre du MSD (Mouvement pour la solidarité et la démocratie) et du CNL (Congrès national pour la liberté), a été isolé des autres détenus dans une cellule des cachots du commissariat provincial de la police à Mwaro après avoir été gravement torturé et privé de tout droit à la visite.

SOS-Torture/Burundi déplore l'inertie complaisante des autorités politiques et judiciaires du Burundi face à une violation flagrante des règles du code de procédure pénale relatives à la privation de liberté, notamment les dispositions de l'article 34 du code de procédure pénale en vigueur au Burundi limitant le délai de la garde à vue de police judiciaire à sept (7) jours francs, avec la possibilité de prorogation ce délai jusqu'à quatorze jours sur décision d'un officier du ministère public et rappelle que le droit à une visite pour des personnes privées de leur liberté est un des droits fondamentaux des détenus consigné dans le même code.

4. Cas d'enlèvement

- Depuis l'après-midi de samedi 15 mai 2021, Charles Hamenyimana, un retraité de l'ancienne armée burundaise (ex-FAB) avant l'intégration en son sein des membres des partis et mouvements politiques armés, est introuvable. Une source sur place affirme qu'il a été vu pour la dernière fois au chef-lieu de la commune de Mabanda, dans la province de Makamba (sud du Burundi), au garage situé tout près de la paroisse catholique.

La même source affirme que sa famille l'a cherché dans tous les cachots sans succès et que son téléphone est injoignable depuis samedi à 15 h.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.